

Commission du Travail

Procès-verbal de la réunion du 17 avril 2024

Ordre du jour :

1. **8383** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :**
1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement

- 8384** **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027**
- Rapportrice : Madame Diane Adehm

- Présentation par Monsieur le Ministre du Travail des volets du budget relevant de sa compétence

2. **Divers**

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Bausch, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen, M. Claude Haagen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Kemp, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Charel Weiler, Mme Stéphanie Weydert

Mme Diane Adehm, Rapportrice des projets de loi 8383 et 8384

M. Georges Mischo, Ministre du Travail

M. Bob Greis, Mme Anne Heintz, du Ministère du Travail

Mme Isabelle Schlessler, Directrice de l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM)

M. Marco Boly, Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM)

M. Henri Wagener, du groupe politique CSV, collaborateur de la rapportrice

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Baum, Mme Corinne Cahen, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Carole Hartmann, Vice-présidente de la Commission du Travail

*

1. **8383** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :**
1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement
- 8384** **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027**

Monsieur le Président Marc Spautz ayant prié d'être excusé pour son absence, la réunion est présidée par Madame la Vice-présidente Carole Hartmann. Elle souhaite la bienvenue aux membres de la commission ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Travail, Georges Mischo, et à ses collaborateurs. Madame Hartmann souhaite également la bienvenue à Madame la Députée Diane Adehm qui assiste à la réunion en sa qualité de rapportrice du projet de budget.

Monsieur le Ministre Georges Mischo présente brièvement le contexte dans lequel s'établit le projet de budget relatif à son département ministériel. L'orateur met en exergue que le chômage est en train de s'accroître. Le nombre de chômeurs est à la hausse tandis que le nombre de places disponibles a significativement baissé, à savoir : d'environ un tiers. L'orateur souligne que chaque euro investi dans le maintien et la création d'emplois est une dépense nécessaire et utile. Monsieur le Ministre précise encore que le projet de budget se rapporte à plusieurs facettes de son ministère. Ainsi, il convient de considérer l'administration ministérielle elle-même, l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), l'École supérieure du travail, le Fonds pour l'emploi, les mesures d'emploi et de réemploi, les ateliers protégés, l'Économie sociale et solidaire et, finalement, la Santé au Travail.

Un fonctionnaire du Ministère du Travail, en charge des finances, présente des explications détaillées. Concernant le Fonds pour l'emploi, il convient de noter que la pandémie et la guerre en Ukraine ont eu des répercussions défavorables. Il convient également de tenir à l'esprit qu'à la suite du changement gouvernemental de 2023, et le recours au système des douzièmes provisoires, les chiffres du budget s'en trouvent affectés.

D'un point de vue économique, le développement du taux de chômage a des répercussions. Ce taux était de 4,7% en 2023 et il est passé à 5,6%. Il s'ensuit, selon l'orateur, que les objectifs indiqués dans la lettre circulaire adressée au Ministère du Travail seront difficiles à observer. La croissance du chômage induit une nette augmentation des indemnités auxquelles les différentes dispositions du Code du travail donnent droit.

L'orateur présente ensuite six sections distinctes, qui composent le budget du ministère du Travail.

En 2022, le ministère, tous volets confondus, avait des dépenses de l'ordre de 1,1 milliards d'euros, ce qui représente environ 4,5 % du budget de l'Etat. Entre 2023 et 2024, les dépenses vont augmenter de l'ordre de 77 millions d'euros, ce qui équivaut à une hausse de 7,4%. La raison principale est la progression des dépenses du Fonds pour l'emploi, par le biais duquel est indemnisé le chômage croissant. Il n'y a pas de nouvelles mesures qui viendraient greffer ce fond. S'ajoute le développement des salaires affectés par l'indexation. L'orateur rappelle qu'en 2023, non moins de trois tranches indiciaires ont échoué. Il signale d'emblée que cet aspect est récurrent et apparaîtra à différents stades de son exposé. Calculé sur environ 1 milliard, les trois tranches indiciaires représentent à elles seules déjà quelque 80 millions d'euros. L'orateur met encore en exergue l'impact de l'inflation qui se matérialise à bien d'autres égards.

Le fonctionnaire du Ministère du Travail explique encore une particularité, provenant d'une directive émise par le Ministère des Finances: le budget est arrêté deux mois plus tôt que d'habitude. La clôture intervient déjà au mois de janvier, ce qui diminue de deux mois l'année budgétaire à considérer dans le présent projet de budget. Par conséquent, certaines dépenses qui auraient autrement figuré dans le budget de 2024 sont reportées au budget relatif à l'année 2025. Autrement dit : elles n'apparaissent pas en 2024 mais en 2025 et donc elles ne disparaissent pas pour autant.

En ce qui concerne plus particulièrement les dépenses du ministère, le budget voté en 2023 était de 18,2 millions d'euros. Il passera en 2024 à 21,5 millions d'euros, notamment en raison de l'évolution des salaires, mais également en raison de l'introduction d'une indemnisation faite aux entreprises du congé des pères, du congé d'aidant et du congé pour raisons de force majeure, nouvellement créés en 2023.

Le Fonds social européen dépensera plus, en raison d'une augmentation des appels à projet.

Particularité à noter : le ministère finance à raison de 50 % les élections pour la Chambre des Salariés (CSL) – élections qui ont eu lieu en mars 2024. La CSL finance les autres 50 %. Le coût pour le ministère est de 775.000 euros.

Concernant l'ADEM, le budget voté en 2023 est de 63 millions d'euros. Il sera de 73 millions d'euros pour l'année 2024. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'évolution des salaires. A noter : l'ADEM disposait d'une réserve (il s'agit en effet d'un établissement à gestion séparée) et celle-ci est mise à contribution. L'actuelle réserve était de 3,6 millions d'euros – elle sera entièrement utilisée ce qui ramène cette réserve à zéro en 2024.

En ce qui concerne l'ITM, le budget voté en 2023 était de 24,8 millions d'euros. Il va augmenter à 28,3 millions en 2024. L'augmentation des salaires en est la cause.

Pour l'Ecole supérieure du travail, le budget passe à 930.000 euros, également en raison de l'évolution salariale.

Pour ce qui est du Fonds pour l'emploi, l'orateur constate que ce fonds sort à peu près indemne des années de crise. Il existe d'ailleurs une réserve de l'ordre de 574 millions d'euros et les recettes dépassent les dépenses, notamment de l'ordre de 65 millions d'euros. La raison en est que l'impôt de solidarité perçu, qui vient alimenter le fonds, a dépassé ce qui avait été budgétisé à cet endroit. Toutefois, il convient de noter au niveau des recettes du fonds un ralentissement de la progression de la contribution sociale sur le carburant, ce qui indique un certain recul du « tourisme à la pompe ».

Le Fonds pour l'emploi reçoit une dotation budgétaire. Elle s'élevait à 60 millions d'euros en 2023, mais elle sera réduite en 2024 à 13,3 millions d'euros, sur demande du Ministère des Finances. En effet, vu l'existence d'une réserve de plus de 570 millions d'euros, cette dotation devrait s'avérer suffisante. Monsieur le Ministre du Travail y a d'ailleurs marqué son accord.

Côté dépenses du Fonds pour l'emploi, elles atteignaient 977 millions d'euros en 2023 et restaient donc en-dessous du milliard d'euros. Le projet de budget pour 2024 prévoit un accroissement de l'ordre de 153 millions d'euros, notamment en raison de la croissance du chômage. A noter : même si le chômage s'accroît, l'emploi national s'élève tout de même aussi. Nonobstant de ce phénomène, les dépenses augmenteront en chiffres absolus.

L'orateur cite des exemples :

Le chômage indemnisé complètement atteindra un niveau de dépenses de quelques 383 millions d'euros en 2024, alors qu'en 2023 il était en-dessous de 300 millions d'euros.

Le chômage partiel de nature conjoncturelle connaît une forte croissance, notamment du fait que certains secteurs de la construction ont été déclarés « en crise » depuis le 1^{er} février 2024. Sur les six mois à considérer, ceci représente une dépense supplémentaire de l'ordre de 27 millions d'euros. S'ajoutent les préretraites qui pèseront pour environ 6 millions supplémentaires.

Les indemnités compensatoires pour les personnes reclassées vont augmenter de 13 millions d'euros et ces dépenses dépasseront 160 millions d'euros. L'orateur souligne que ces dépenses ne sont pas limitées dans le temps et que leur évolution est de nature à soulever certaines questions.

Les initiatives d'emploi voient leur budget augmenter de 5,5 millions qui s'ajoutent aux 105 millions consacrés en 2023. L'augmentation du salaire social minimum et les trois tranches indiciaires, ainsi que celle prévue pour 2024, se répercutent sur les salaires.

L'orateur signale encore que l'accord gouvernemental prévoit de mettre un accent sur les initiatives de *reskilling* et d'*upskilling*, ce qui va engendrer une dépense supplémentaire de l'ordre de quelque 4 millions d'euros.

Les ateliers protégés et le soutien aux travailleurs handicapés – tout comme les salaires des personnes encadrantes – vont évoluer vers le haut du fait de l'indexation et de l'augmentation du salaire social minimum. A noter : nombreux sont ceux qui ne perçoivent que le salaire social minimum au sein de ces structures.

S'y ajoutent les dépenses liées au financement des six jours de congé supplémentaires dont bénéficient les personnes prises en charge. En effet, l'Etat rembourse cette dépense aux employeurs.

Concernant les mesures dans l'intérêt de l'emploi et du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées, le budget voté pour 2023 était de 85 millions d'euros. Il passera à 90 millions en 2024. 95 emplois à temps plein (ETP) sont prévus en plus dans les ateliers protégés en 2024. Toutefois, il faut noter que non moins que 87 personnes sont sur une liste d'attente et ne parviennent pas à trouver un emploi. Le Ministère de la Famille conventionne les infrastructures, fait remarquer l'orateur ; le Ministère du Travail passe en second lieu. L'on s'efforce à réduire la liste d'attente, mais les circonstances, notamment dans le secteur du bâtiment, s'y opposent, car il est devenu fort difficile de créer de nouvelles structures.

L'Economie sociale et solidaire voit son budget réduit de 25.000 euros. Il passera à un peu moins de 1,1, millions en 2024. Essentiellement, le budget représente la convention avec l'ULESS, l'union des associations et entreprises actives dans ce domaine.

En ce qui concerne le département de la Santé au Travail, il convient de noter que ce volet passe suivant l'accord gouvernemental du Ministère du Travail vers le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, ce qui induit une mise à zéro au niveau du budget du Ministère du Travail.

Monsieur le Ministre du Travail, Georges Mischo, s'exprime au sujet des ateliers protégés. Il signale que l'on tend à raccourcir l'actuelle liste d'attente. L'orateur signale également le souci de garantir un encadrement de qualité. L'objectif étant aussi de favoriser le passage des personnes handicapées des ateliers protégés vers un emploi sur le premier marché du travail.

Échange de vues

Monsieur le Député Georges Engel demande des précisions relatives aux chiffres concernant le Fonds pour l'Emploi. L'orateur avait compris qu'en 2023 l'impôt de solidarité aurait apporté 625 millions d'euros au fond. Il en demande une confirmation, respectivement une explication plus claire. Le fonctionnaire du ministère affirme que ce n'est pas le cas, mais il concède que ce qui peut irriter, est la composition des apports au fond. L'orateur rappelle que l'impôt de solidarité est prélevé auprès des collectivités, des personnes physiques et sur le revenu des communes (25 millions d'euros pour ces dernières). Le fonctionnaire rappelle l'existence de la réserve de 575 millions d'euros et il précise qu'entre 2022 et 2023, l'apport supplémentaire en provenance de l'impôt de solidarité des personnes physiques s'élevait à 60 millions d'euros.

Monsieur le Député Georges Engel demande encore des précisions relatives à la contribution sur le carburant, qui augmentent de 2022 à 2024, ce qui semble contredire l'affirmation que l'on verrait un recul. Le fonctionnaire du ministère explique s'être référé aux chiffres du budget pluriannuel. Entre 2024 et 2025, la

contribution s'élèverait ainsi à quelques 113 millions d'euros, ce qui signifie une contribution en léger recul mais restant assez stable. Toutefois, si la volonté politique était de passer à l'électro-mobilité, cela affecterait la contribution et la ferait diminuer, signale le fonctionnaire.

Monsieur le Député Georges Engel pose encore d'autres questions : il s'enquiert sur le maintien du *skillsplan*¹. Monsieur le Député s'étonne encore de la mise à zéro du volet Santé au Travail et estime que ce département aura besoin de fonds, même s'il passera du Ministère du Travail vers le Ministère de la Santé. Concernant l'Economie sociale et solidaire, l'orateur constate que le budget passe en-dessous de 1,1 millions d'euros et il s'enquiert si cela traduit la volonté de l'actuel gouvernement à réduire ce domaine d'activité.

Monsieur le Ministre du Travail répond à la dernière question. Il signale que le Gouvernement n'entend pas réduire l'activité rassemblée sous l'Economie sociale et solidaire. Au contraire, il est prévu de la soutenir davantage au fil des années à venir. Il existe un plan élaboré avec l'ULESS qui vise à considérer davantage ces activités. En se référant au budget pluriannuel, il devient visible que l'activité en question est valorisée davantage. Seule l'année 2024 ne fait pas apparaître cette intention, précise l'orateur.

Concernant la promotion du savoir et donc le *skillsplan*, Monsieur le Ministre informe qu'il a récemment eu l'occasion en Belgique de présenter un plan d'action à ce propos, qui a d'ailleurs obtenu une importante résonance de la part des participants au forum évoqué.

Monsieur le Député Georges Engel rappelle qu'en la matière, c'est-à-dire en ce qui concerne le projet de loi 8234, on est en attente d'un avis de la part du Conseil d'État.

Madame la Directrice de l'ADEM, Mireille Schlessler, confirme que l'on attend cet avis et que l'on espère que la loi afférente au soutien de la promotion des formations pourra rapidement être votée. En attendant, bon nombre de travaux préparatoires sont effectués par l'ADEM, pour autant que cela est possible. L'ADEM a la nette conviction que l'instrument sera indispensable afin de prévenir au mieux la perte d'emplois en maintenant les salariés dans les entreprises, affirme l'oratrice.

Monsieur le Député Georges Engel rappelle sa remarque relative au financement de la Santé au Travail. Le fonctionnaire du ministère précise à cet égard que le fait d'avoir mis le compte de la Santé au Travail à zéro dans le budget du Ministère du Travail ne signifie pas que la Santé au Travail se retrouvera sans ressources financières, mais il faut en effet considérer le budget du Ministère de la Santé pour y retrouver les fonds dont la Santé au Travail saura désormais bénéficier.

Madame la Députée Françoise Kemp s'enquiert sur les raisons de l'importante augmentation des frais d'experts dans le contexte de l'Economie sociale et solidaire. Ceux-ci passent en effet de 130.000 à 200.000 euros.

¹ Projet de loi 8234 portant

1° introduction d'un programme de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et

2° modification du Code du travail

Monsieur le Ministre explique que le personnel du ministère ne saura pas gérer tous les projets lui-même et doit recourir à une aide externe.

Monsieur le Député François Bausch rappelle que le Ministre des Finances avait récemment signalé que l'Etat devrait essayer d'économiser davantage, notamment en exerçant une plus grande retenue au niveau de l'embauche de nouveaux fonctionnaires. L'orateur aimerait savoir combien de personnes le Ministre du Travail a demandé de recevoir dans le cadre du *numerus clausus* et combien il en a finalement reçu. L'orateur voudrait bien recevoir une liste détaillée et exacte à ce propos. Par ailleurs, il demande si un *screening* est mis en place pour veiller sur les dépenses courantes.

Monsieur le Ministre du Travail explique que l'ITM avait demandé d'obtenir 60 collaborateurs et qu'elle en a reçu 18. L'ADEM en avait demandé 40 et en a reçu 12. Le ministère voulait embaucher 7 personnes et s'est vu accorder 3 personnes.

Monsieur le Député François Bausch rappelle qu'il voudrait que le ministère fournisse le détail des postes demandés et obtenus.

Monsieur le Ministre ajoute encore qu'à partir de l'année 2025, un *screening* précis sera prévu, mais que cela ne se fera pas encore pour l'année 2024.

Monsieur le Député André Bauler constate que les aides pour les SIS diminuent de manière importante – en l'occurrence de l'ordre de 120.000 euros. Il en demande les raisons.

Monsieur le Ministre explique qu'il s'agit d'un redéploiement des fonds. Le fonctionnaire du ministère ajoute que ce redéploiement se fait endéans la catégorie des SIS. En réponse à une précision demandée par Monsieur Bauler, il lui est confirmé que les colloques et experts sont internalisés.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo demande si en conséquence des licenciements dans le secteur du bâtiment, les personnes concernées sont reprises par les entreprises les plus importantes du secteur. S'agit-il d'un mouvement qui va des petites aux plus grandes entreprises, s'enquiert l'orateur.

Monsieur le Ministre du Travail se réfère à la récente situation de l'entreprise *MaçonLux*, qui est tombée en faillite et dont 85% des salariés ont été repris par d'autres entreprises. Monsieur le Ministre ne connaît toutefois pas le détail de ces reprises.

Madame la Directrice de l'ADEM constate que les personnes valides sont reprises, mais que les travailleurs de 50 ans et plus ainsi que les personnes en reclassement ne le sont pas. Ces deux catégories aboutissent en effet dans les rangs des demandeurs d'emploi auprès de l'ADEM. Madame la Directrice ne saurait dire si les gens repris le sont par les entreprises ou groupes les plus importants du secteur de la construction. Elle constate que les personnes âgées ou en reclassement ne sauraient pas être remplacées facilement dans le secteur de la construction, duquel elles sont issues.

L'oratrice évoque dans ce contexte les efforts entrepris pour remédier à la situation. Elle invoque les *jobdays* auxquels participent également des entreprises d'autres secteurs. Une particularité à signaler : pas toutes les

entreprises du secteur de la construction furent particulièrement enthousiastes par rapport au fait que des entreprises d'autres secteurs étaient présentes aux *jobdays*. Ainsi, certains patrons d'entreprises du bâtiment étaient furieux de constater qu'une entreprise comme *La Provençale* venait s'y intéresser aux conducteurs de poids lourds.

Monsieur le Ministre insiste que l'on entend quand-même continuer dans cette voie et qu'il n'y a pas d'exclusivité que le ministère serait prêt à se laisser imposer.

Concernant l'impact budgétaire des faillites, Madame Schlessler rend attentif au fait qu'il faut observer de près les dépenses engendrées dans ce contexte. Elle informe qu'une part de 50 % du budget prévue à cet effet est déjà dépensée à ce jour !

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo demande s'il en est de même pour les travailleurs du secteur de l'HORESCA.

Monsieur le Ministre lui répond que ce secteur présente une particularité : les entreprises du secteur n'ont souvent pas la tendance à déclarer les postes libres, ce qui rend une appréciation sur la situation du secteur fort difficile.

Monsieur le Député Claude Haagen demande des explications au sujet des mouvements importants et contradictoires relatifs à l'attribution de fonds au bénéfice des personnes handicapées et de la prise en charge des six jours de congé des travailleurs handicapés. Le fonctionnaire du Ministère du Travail rappelle que le budget 2024 s'établit sur une période raccourcie de deux mois à la suite des indications émises par le Ministre des Finances. Les dépenses relatives au dernier trimestre de l'année 2024 s'ajoutent dès lors aux dépenses du premier trimestre de l'année 2025.

Monsieur le Député Claude Haagen prend acte de ces explications. Il estime que si dès 2025, il y a une normalisation des chiffres, il serait souhaitable que l'on fasse explicitement référence à ce procédé. Une note explicative à inclure au budget pluriannuel s'impose afin d'assurer une plus grande clarté. L'orateur exige d'inclure une information à cet effet dans la note budgétaire.

Monsieur le Ministre signale que le procédé de comptabilisation décrit s'applique à tous les ressorts.

Monsieur Haagen demande que Madame la rapportrice du budget en fasse référence lors de son intervention au moment du vote du projet de budget.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo signale que l'emploi intérimaire est en chute libre depuis une année. Il s'agit d'un indicateur précoce de l'évolution de l'emploi. Il faut donc s'attendre à un ralentissement généralisé des embauches. Certes, il y a encore une croissance de l'emploi, mais elle se fait de manière moins prononcée et tourne autour de 1% au lieu de dépasser les 3 %, comme il était habituellement le cas.

L'orateur demande quels secteurs d'activité sont encore en croissance et pratiquent davantage de recrutements. S'agit-il de l'Etat ? L'orateur demande aussi quels sont les défis rencontrés dans ce contexte par l'ITM.

Le Directeur de l'ITM, Monsieur Marco Boly, informe que l'inspection constate que d'aucuns essaient de brader les règles. L'ITM de son côté cherche à animer les gens à les observer, en l'occurrence par le moyen de mesures de prévention. L'orateur signale qu'il n'existe – hélas – pas un « permis de conduire » pour appliquer les dispositions contenues dans le Code du travail. Toutefois, la prévention et l'information fournies par l'ITM sont bénéfiques, estime Monsieur Boly. Il peut parfois sembler que l'ITM tente à jouer au trouble-fête, mais Monsieur le directeur souligne que son inspection ne fait que son travail. De plus, l'ITM peut faire figure d'un bouclier protecteur pour les entreprises. En 2023, le nombre de contrôles effectués par l'ITM est passé de 10.000 à 17.000 ; les amendes sont passées d'une valeur de 9 à 14,3 millions d'euros. L'orateur souligne que 35 % des infractions proviennent des situations de détachement.

Madame la Directrice de l'ADEM, Mireille Schlessler, rappelle que le STATEC ne prévoit pour l'année 2024 qu'une progression de 1,3 % de l'emploi. Une telle progression est insuffisante pour résorber le chômage, explique l'oratrice. Certains secteurs sont demandeurs et à la recherche de personnel. C'est le cas pour l'Etat, le secteur de la santé et le secteur social. Même les professions informatiques – qui accusent une progression de demandeurs d'emploi – cherchent tout de même à embaucher du personnel. D'autre part, surtout les entreprises qui offrent des services aux entreprises (*business to business*) connaissent un ralentissement de l'embauche. Il s'agit d'une conséquence directe du ralentissement de l'économie générale. Madame Schlessler souligne qu'il n'existe aucun secteur qui soit en mesure de compenser à lui seul la tendance à l'augmentation du chômage.

A noter : les secteurs qui permettent le plus souvent d'embaucher des demandeurs d'emploi ne sont pas nécessairement les plus grands secteurs, mais bien ceux qui ont un important *turn-over* de leur personnel. Il s'agit de la grande distribution et du secteur des entreprises de nettoyage, alors que les entreprises de ces secteurs ce ne sont pas nécessairement les plus importants employeurs du pays quant au nombre de salariés qui y travaillent

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo demande encore si l'on observe un passage des contrats à durée indéterminée vers plus de contrats à durée déterminée.

Madame Schlessler ne dispose pas de chiffres y afférents et pense qu'il convient de se référer aux statistiques de l'IGSS. Elle estime que globalement, une telle tendance n'est toutefois pas perceptible. L'oratrice constate tout de même que les gens qui ont un CDD voient le plus souvent leur contrat ne pas être renouvelé ou se muer en CDI. Ce sont ces personnes qui vont se retrouver dans les chiffres de l'ADEM. A constater également : le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est croissant, en raison du fait qu'ils sont souvent ceux qui disposent au départ d'un CDD qui n'est pas renouvelé. Mais l'ADEM ne dispose pas de statistiques exactes à ce sujet.

2. Divers

Aucun élément n'est discuté sous la rubrique « divers ».

Luxembourg, le 18 avril 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact